

CONDITIONS DE PARTICIPATION

“La Fripe, c’est Chic!”
Un évènement Echo Tignes
Dimanche 22 avril 2018 à Tignespace

Article 1 : Obligations Légales

Toute personne participant au vide-dressing devra fournir :
Son nom, son adresse, une copie de sa pièce d'identité. Ces informations seront consignées dans un registre de police légal tenu à cette occasion.

Article 2 : Prix de l'emplacement pour les non-adhérents:

1 table: 1 mets + 5 €

2 tables: 2 mets + 5 €

Prix de l'emplacement pour les adhérents:

1 table: 1 mets

2 tables: 2 mets

Maximum 2 tables par personne.

Définition d'un mets: quiche/soupe/salade/gâteaux/sucrés/salés/autres spécialités de votre cru.

Article 3 : Horaires de la manifestation

Cette manifestation se déroule à Tignespace, dimanche 22 avril 2018 de 9H00 à 18H00.

L'installation des participants s'effectuera entre 8H00 et 9H00.

Les participants s'engagent à respecter les heures de présence annoncées.

Article 4 : L'inscription est ouverte aux particuliers, il est interdit de participer en tant que professionnel.

Le vide-dressing concerne la vente de vêtements adultes et enfants, chaussures, accessoires de mode et beauté, sacs, maroquinerie, livres, CD, platines vinyles.

Ne sont pas admis les jouets et jeux, ni les produits alimentaires, matériel de sport ou mobilier.

Les articles vendus doivent être en bon état. Les vêtements troués, abîmés ne sont pas admis.

Les prix doivent rester modestes. L'organisateur se réserve le droit de refuser certaines ventes ne correspondant pas au règlement.

Article 5 : Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des litiges tels que pertes, vols, casse ou autres détérioration. L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident corporel.

Article 6 : Les objets qui resteront invendus ne devront en aucun cas être abandonnés sur le



site en fin de journée. L'exposant s'engage donc à donner ses invendus à l'espace "dons" ou à les ramener.

Article 7 : L'organisateur se réserve le droit de refuser toute demande d'inscription pour des raisons liées à l'organisation ou à la gestion de la manifestation et notamment lorsque la totalité des emplacements à été attribuée.

Article 8 : Pour la sécurité de tous, les exposants devront laisser leurs véhicules sur les places de stationnement situées sous Tignespace, ou dans les parkings prévus à cet effet.

Article 9 : Il est interdit de modifier la disposition des emplacements ou de donner son emplacement.

Article 10 : La surface réservée à la manifestation étant limitée, il ne sera accordé que deux emplacements maximum par personne.

Pour votre inscription

En respect des dispositions réglementant l'organisation des vide-dressings, vous devez envoyer le formulaire d'inscription dûment rempli avec le règlement et la photocopie de votre carte d'identité

à l'adresse echotignes@gmail.com ou le déposer dans la boîte à lettres de l'Association Echo Tignes, Home Club 61, 73320 Tignes

Attention : pour faciliter le travail des bénévoles, aucune réservation ne sera prise en compte si votre dossier est incomplet

Merci de votre participation

Formulaire d'inscription - Vide-dressing "La frip', c'est chic!" **A retourner avant le 15 avril 2018**

Nom/Prénom:
Adresse:
Code postal / Ville:
E-Mail:
Téléphone:

Titulaire de la pièce d'identité n°:
Délivrée le par

Numéro Siret ou d'auto-entrepreneur (si vous en avez un):
Numéro de la carte d'adhérent (si vous en avez un):

Nombre de tables souhaité (2 max par personne):
Heures de présence : De..... à.....

Je m'engage à :

- payer la somme demandée dans la boîte à lettres de l'Association Echo Tignes, Home Club 61, 73320 Tignes et amener les mets demandés correspondant à mon inscription
- envoyer le formulaire dûment rempli à l'adresse echotignes@gmail.com ou le déposer dans la boîte aux lettres de l'Association Echo Tignes, Home Club 61, 73320 Tignes
- venir le jour J avec la photocopie de ma carte d'identité, l'envoyer par email ou par la poste
- tenir au courant l'Association Echo Tignes de toute demande annexe qui ne serait pas stipulée dans le règlement
- m'être organisé/e pour avoir un vendeur suppléant en cas d'absence de mon stand

Je déclare sur l'honneur en qualité de particulier :

- ne pas être commerçant (e)
- ne pas vendre d'objets neufs
- ne pas avoir participé à 2 autres manifestations au cours de l'année civile (article R3219 du Code Pénal)

J'atteste avoir pris connaissance des conditions de participation ci-joint.

Fait à

Le.....

Signature.....